

## Charte du correspondant

L'action « À nos plu(me)s belles rencontres » est portée par le Conseil Municipal des Jeunes de la Ville de Rumilly. Elle consiste à mettre en lien deux personnes par le biais d'une correspondance écrite.

- 1• L'action s'adresse à un public à partir du CM1 jusqu'aux adultes, sans limite d'âge.
- 2• Chaque participant s'engage à écrire à son correspondant pendant la durée de l'action (du 1er mai au 2 juillet 2021).
- 3• Les correspondants s'écrivent à tour de rôle au rythme d'un courrier par semaine. Chaque personne écrit donc une lettre tous les 15 jours. C'est le rythme minimum qui est demandé à tous les participants, cela représente quatre courriers à écrire sur la période des deux mois de l'action. Mais les participants, s'ils le souhaitent, peuvent s'écrire à un rythme plus soutenu.
- 4• Les échanges par courrier doivent avoir lieu par écrit et être acheminés par voie postale.
- 5• Les participants s'engagent à utiliser un langage convenable dans leur correspondance.
- 6• Cette correspondance est privée et ne doit pas faire l'objet d'une publication ou parution sur quelque support que ce soit sans l'accord des participants.
- 7• Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale.
- 8• Les deux correspondants sont mis en relation par la Ville de Rumilly qui procédera à un tirage au sort pour former des duos, et indiquera aux participants lequel des deux écrit le premier.
- 9• Les duos constitués par tirage au sort ne peuvent être modifiés.
- 10• L'action doit se conclure par une rencontre conviviale avec l'ensemble des participants. Celle-ci aura lieu (si le contexte sanitaire le permet) le samedi 3 juillet 2021 après-midi. Les participants s'engagent à être présents pour un moment de rencontres, de partages et d'échanges.

Les jeunes recommandent d'attendre le 3 juillet pour se rencontrer et éviter d'être en lien sur les réseaux sociaux.

## Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de Rumilly – Direction Education Jeunesse pour l'action du Conseil Municipal des Jeunes « À nos plu(me)s belles rencontres ».

La base légale du traitement est le consentement. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : **Conseil Municipal des Jeunes**.

Les données sont conservées pendant la durée de l'action « À nos plu(me)s belles rencontres ». Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou retirer votre consentement à tout moment par un simple mail adressé au délégué à la protection des données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter, le cas échéant, notre déléguée à la protection des données : Adeline Dufournet à l'adresse mail [DPD@mairie-rumilly74.fr](mailto:DPD@mairie-rumilly74.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

À nos  
plu(me)s  
belles  
rencontres.

### Formulaire d'inscription

à retourner complété à la Direction Education-Jeunesse

1 rue Filaterie, 74150 Rumilly - Tél. 04 50 64 69 26 - mail : [cmj@mairie-rumilly74.fr](mailto:cmj@mairie-rumilly74.fr)

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_ ans

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

J'accepte la Charte du correspondant (voir ci-dessus)

J'accepte le Règlement Général sur la Protection des Données (voir ci-dessus)

### Autorisation parentale pour les mineurs :

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_ Responsable légal de l'enfant \_\_\_\_\_

(Nom, Prénom)

(Nom, Prénom)

autorise mon enfant à participer à l'action « À nos plu(me)s belles rencontres ».